

## **VINCI**

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'Assemblée générale de la Société  
**VINCI**  
Société Anonyme  
1973 bd de la Défense  
92757 Nanterre Cedex - France

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Adjoint.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 3 693 830 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

VINCI

*Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 2*

---

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 *Bertrand Baloch*  *Jean-Romain Bardoz*

 *Mansour Belhiba*  *Amnon Bendavid*

Bertrand Baloche    Jean-Romain Bardoz

Mansour Belhiba    Amnon Bendavid



Nanterre, le 13 mars 2023

Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droits aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, telles que figurant dans le document joint s'élève à 3 693 830 euros.

**C. LABEYRIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Labeurie", written in a cursive style over a horizontal line.

**Directeur Général Adjoint  
et Directeur Financier**

1973 boulevard de La Défense  
CS 10268  
F-92757 Nanterre Cedex  
Tél : +33 1 57 98 76 00  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

Société anonyme au capital de 1 476 302 545,00 euros  
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806